

Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 43

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1046299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027

La nouvelle stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027 a été signée par la Conseillère fédérale Viola Amherd et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La couverture territoriale complète, le changement de modèle de données ainsi que l'élaboration d'une nouvelle vision pour la mensuration officielle et l'orientation selon le cap ainsi fixé en constituent les axes principaux.

La stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027 et le plan de mesures associé servent à la poursuite de l'objectif séculaire de la couverture territoriale complète au standard MO93 et à l'introduction dans la Suisse entière du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Les effets attachés au registre foncier dépendent eux aussi de l'ampleur de la couverture territoriale par la mensuration officielle: seuls 80 % des biens-fonds du pays en bénéficiaient au début de l'année 2023. Ce sont surtout les cantons qui ont réalisé des numérisations préalables d'anciens plans graphiques, parfois seulement reconnus provisoirement, qui auront des travaux conséquents à effectuer ces prochaines années pour amener ces œuvres cadastrales au standard MO93.

Vision de la mensuration officielle

Au cours des prochaines années, il s'agira d'élaborer une vision de la mensuration officielle bénéficiant d'un large soutien. A cet effet, le paquet de mesures F «Développer une vision commune pour la mensuration officielle» a été adopté.

La mesure suivante concernant la vision figure dans le plan de mesures:



F1 La vision d'avenir commune de la mensuration officielle est conçue d'ici à fin 2024 sous la direction du service spécialisé de la Confédération, en collaboration avec les cantons, l'Office fédéral de topographie (géoregistres, mensuration nationale), les services de la Confédération et des cantons compétents pour le registre foncier et d'autres parties prenantes (services spécialisés, spécialistes). Elle sera finalisée à l'issue d'une large consultation.

Les prochaines étapes après l'élaboration de la vision ont été planifiées avec les mesures correspondantes comme suit:



F4 L'enveloppe requise pour assurer le financement de la vision ou entreprendre une priorisation, est évaluée sous la responsabilité de la direction de l'Office fédéral de topographie, en collaboration avec les cantons (comité directeur de la CGC¹).



F4 Toutes les parties prenantes de l'organisation «mensuration officielle» oeuvrent à faire connaître cette vision et les bénéfices dont elle est porteuse, notamment auprès du personnel politique.

Les trois axes stratégiques

Trois axes stratégiques sont définis pour la stratégie couvrant les années 2024 à 2027:

1^{er} axe: «Couverture territoriale»

La mensuration officielle vise à couvrir la Suisse entière au standard de qualité MO93.

2^{ème} axe: «Modèle de géodonnées et travaux d'ampleur nationale»

Le nouveau modèle de géodonnées modulaire DMAV, version 1.0, est introduit dans la Suisse entière et d'autres travaux d'ampleur nationale (informations foncières) sont réalisés.

3^{ème} axe: «Poursuite du développement»

La poursuite du développement de la mensuration officielle est analysée, conçue et préparée.

Les axes sont concrétisés par des paquets de mesures appropriés:

1^{er} axe: «Couverture territoriale»

A – Viser la couverture territoriale complète par la MO93

B – Maintenir la qualité et l'actualité des données

2^{ème} axe: «Modèle de géodonnées et travaux d'ampleur nationale»

C – Introduire le modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, version 1.0

D – Rendre aisément accessibles les informations foncières publiques

3^{ème} axe: «Poursuite du développement»

E – Participer au «Bâtiment officiel Suisse»

F – Développer une vision commune pour la mensuration officielle

G – Orienter l'organisation de la mensuration officielle vers l'avenir

H – Permettre la documentation numérique de la propriété par étages

I – Harmoniser le mode de gestion des servitudes

J – Retirer les niveaux de tolérance et transposer le concept d'IND-MO à la mensuration officielle

K – Vérifier les contenus de la mensuration officielle «Couverture du sol» et «Objets divers»

Les liens entretenus avec d'autres projets de l'Office fédéral de topographie swisstopo exerçant une influence sur la mensuration officielle, tels que les géoregistres, le Bâtiment officiel Suisse, le cadastre des conduites Suisse ou les informations foncières ont été décrits et évalués dans l'introduction de la stratégie.

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern
marc.nicodet@swisstopo.ch

¹ Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre